

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MAI 2018

Festival de jazz : présentation de l'édition 2018 par l'association Jazz'in

Monsieur Frédéric GAILLARD, président de l'association, présente la programmation 2018 composée de stars internationales du jazz. Le recrutement, en 2017, d'une « chargée de communication » facilite nettement l'organisation du festival, assurée essentiellement par 130 bénévoles et financée en grande partie par des partenaires privés (95 partenaires). L'impact économique de Jazzin' sur le territoire est notable tant sur le plan touristique (hébergement, restauration) que commercial (toutes les denrées consommées durant le festival sont achetées localement) Une étude sur la provenance des 6 000 festivaliers démontre que 55 %, des billets sont achetés par des résidents des communes de l'Agglo, pour 35 % dans la région et 15 % dans les autres régions, voire à l'étranger.

RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)

Depuis 1978, la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) gérait les fichiers comportant des données dites « sensibles » des entreprises, après déclaration préalable. A partir du 25 mai 2018, les communes auront l'obligation de protéger leurs fichiers (listes électorales, enfants scolarisés et coordonnées des parents, etc...), et en seront responsables. La gestion de ces données devra être faite par une personne formée spécifiquement, ayant des connaissances juridiques et informatiques. Après concertation entre les Maires des communes d'Agglopolys, il serait souhaitable qu'un service de l'Agglo puisse assurer cette prestation.

Service technique : achat de matériel

La commission « matériel » propose l'achat d'une tondeuse et d'une tronçonneuse-élagueuse, pour une somme de 881 €, à la Société GREEN 41.

L'ensemble du Conseil Municipal valide cet achat.

Déclaration de la succession « MELCHIORI Antoinette »

La commune est désormais propriétaire des biens de Madame MELCHIORI. La voiture (une Peugeot 307 de 2005, diesel, 24 000 km) a été révisée et remise en état. La carte grise, payée par Madame le Maire, a coûté 131,76 €.

Le Conseil Municipal est d'accord pour :

- vendre la voiture pour un montant de 7 000 €,
- rembourser le montant de la carte grise à Madame le Maire.

SEBB (Syndicat Entretien du Bassin du Beuvron)

Modification des statuts portant sur la redéfinition de la répartition des sièges et la répartition financière entre les membres

Rapport d'activité

L'ensemble du Conseil Municipal valide ces deux points.

Affaires diverses

Cadastre : une circulaire incite les géomètres du cadastre à ne plus faire de relevé de terrain dans les communes. Les modifications cadastrales seront vérifiées par satellite, tous les 4 ans. Les géomètres demandent le soutien des communes pour continuer à faire des constatations sur le terrain.

CDPA41 (Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher) : Le conseil municipal accepte la proposition d'une étude patrimoniale de la commune de Cheverny, réalisée gracieusement par le CDPA41 pour éditer un fascicule, en 2019.

Conseil Municipal le lundi 4 juin 2018 à 19 h